

Le recyclage de l'électroménager

Recyclage d'appareil électroménager

Recyclage gratuit électroménager

Les 3 filières de recyclage d'électroménager

Le recyclage, la deuxième vie de l'électroménager

L'importance de la gestion des déchets

Recyclage d'appareil électroménager

- On pense que la quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) issue des ménages varie entre 16 et 20 kg par an et par habitant, soit 5 % des ordures ménagères. Un taux apparemment faible mais qui représente des déchets parfois dangereux pour la santé et pour l'environnement. D'où la nécessité de d'assurer le recyclage de votre vieux lave-linge frontal, de votre transmetteur vidéo obsolète ou de votre congélateur armoire qui a rendu l'âme.
- Tous les produits électroménagers, du lave-linge intégrable au réfrigérateur une porte en passant par le climatiseur mobile et le lave vaisselle intégrable, doivent, une fois hors d'usage, être collectés et recyclés. Outre le métal de ces appareils qui retournent à la case aciérie, nombre de ces produits renferment certains composants toxiques. A commencer par les piles de votre lampe torche ou votre batterie caméscope qui sont constituées de plomb, de cadmium ou de nickel et parfois de mercure. Aussi, quand on sait qu'une seule pile bouton suffit à contaminer 1 000 m³ d'eau pendant cinquante ans, on comprend la nécessité de se soucier de leur recyclage.

Recyclage gratuit électroménager

- On estime le coût du recyclage à 2 euros pour un grille-pain, à près de 30 euros pour un réfrigérateur une porte ou combiné. Les industriels sont libres d'augmenter leurs prix de vente, mais la règle est la gratuité du recyclage pour le particulier. Les distributeurs sont donc dans l'obligation d'emporter l'ancien lave-linge top quand ils en livrent un nouveau et la municipalité doit continuer à collecter les vieux appareils placés sur les trottoirs par les habitants.

Les 3 filières de recyclage d'électroménager

- On dispose de trois filières de recyclage : les déchetteries mises en place par les communes vous accueillent gratuitement ; les réseaux solidaires tels que Emmaüs ou Envie reconditionnent votre matériel pour le revendre; enfin, les commerçants ont l'obligation de reprendre votre appareil usagé lors de l'achat d'un modèle neuf. A noter que les piles et les ampoules sont reprises sans limite et sans obligation d'achat.

Le recyclage, la deuxième vie de l'électroménager

Plus d'excuses désormais : se débarrasser de son vieux frigo ou de sa télé dépassée devient facile. Conformément à la directive sur la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques applicable depuis novembre 2006, certaines entreprises ou enseignes reprennent votre produit usagé

- Le réseau d'entreprises d'insertion Envie est spécialisé depuis plus de vingt ans dans la récupération et la remise en état d'appareils électroménagers en fin de vie et la revente d'appareils rénovés garantis. Envie développe également une activité de valorisation et de mise en filière pour le recyclage d'appareils électriques et électroniques.



- Pas beaucoup de solutions pour se débarrasser de ses appareils quotidiens sans polluer. Cela change avec une directive européenne qui oblige les fabricants à collecter, trier et éliminer les articles électroménagers portant leur marque...



Pour empêcher les déchets électroniques de proliférer

L'importance de la gestion des déchets

- Cela a commencé en janvier 2006 et porte sur environ 425 millions d'appareils. Les collectivités territoriales collectent les déchets mais leur recyclage et leur traitement n'étaient pas vraiment assurés. Ils seront maintenant organisés et coordonnés.
- Deux grandes questions restent en suspens : qui va payer ou retraiter les articles de marques qui n'existent plus ? Comment va-t-on faire pour les appareils d'origine inconnue ? L'enjeu est important et la directive européenne va faire bouger les choses. Les entreprises devront intégrer la gestion des déchets comme facteur inhérent au développement de produits nouveaux.
- Appareils électriques, perceuses, tournevis électrique, apportez-les dans votre magasin Castorama, ils seront confiés à des organismes chargés de les valoriser, puis réutilisés. Exemple les ampoules

Voici les étapes du recyclage

